

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15

Présents..... 15

Votants..... 15

Absents..... 0

Date de la convocation : 17/01/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 21 janvier à 10 h

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de Monsieur VIDAL Claude, en qualité de maire**PRESENTS :** Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-
Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs ASSIÉ Allan,
DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien,
REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL Claude VIDAL
Didier.**SECRETARE DE SEANCE :** Monsieur ASSIÉ Allan a été désigné pour remplir ces fonctions
qu'il a acceptées.**SECRETARE AUXILIAIRE DE SEANCE :** Madame GUTRAUD Delphine, secrétaire de mairie,
a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.**SEANCE N° 1****DELIBERATION N° 7****DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES AU SEIN DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LARZAC ET VALLEES**

Vu l'article L273-11 alinéa 2 du code électoral ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 septembre 2019 portant composition du conseil communautaire de la
communauté de communes Larzac et Vallées ;**Considérant que** pour la commune de Saint Jean du Bruel, le nombre de sièges est de 4.Il convient de délibérer afin de désigner les membres du conseil municipal qui représenteront la commune au
conseil communautaire.Ces conseillers communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau du conseil municipal comme le prévoit
l'alinéa 1 de l'article L273-11 du code électoral.**Après en avoir délibéré,
le Conseil municipal décide
à 15 voix pour,****- DE DESIGNER comme conseillers communautaires :**

- Monsieur VIDAL CLAUDE (Maire)
- Monsieur REFREGERS Claude (1^{er} adjoint)
- Madame MASSON Aurélie (2^{ème} adjoint)
- Monsieur DAUMAS Jean-Michel (3^{ème} adjoint)

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents*
**Le maire
Claude VIDAL
Acte dématérialisé**
Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le ...26.01.2023
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le ...26.01.2023

**Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de
la présente publication en préfecture
012 411202312-20230121-20232101_7bis-DE
<http://www.telerecours.fr>.
Reçu le 26/01/2023**